Pour une juste valeur des UCC

Communiqué • 2 octobre 2023

Par la signature de Force Ouvrière, les Unités de Compétences Complémentaires (UCC) des salariés sont aujourd'hui reconnues et valorisées financièrement. L'accord signé en juin 2021 prend fin en décembre 2023.

Une première renégociation de l'accord a déjà eu lieu. Force Ouvrière s'est appuyé sur les bilans de ces dernières années pour réaffirmer ses positions. En effet, nous sommes conscients, tant pour l'entreprise comme pour les salariés, d'un réel besoin de ces compétences. Et la direction souhaiterait les élargir à plus d'activités des fiches de poste. Comme cela a été le cas de l'intégration au salaire des UCC des TEVA et des journalistes pour les fonctions de « technicien vision et prise de vue » et de « journaliste deskeur » sur le périmètre de France Info.

Nous sommes donc encore au stade de négocier car Force Ouvrière reste vigilant à ce que les UCC ne deviennent pas « un fourre-tout ». Et l'une de nos revendications centrales sera celle de l'**augmentation de la prime UCC**, à indexer sur l'évolution des salaires.

Nous attendons également depuis 5 ans les négociations d'un nouveau métier pour les **techniciens vidéos (TEVA)** à FTV, nouveau métier qui devrait s'appuyer notamment sur des bases liées au métier de Chargé de Réalisation et/ou Cadre Technique de Réalisation.

Prochain rendez-vous avec la direction le 12 octobre prochain.

Pour toutes remarques ou questions, n'hésitez pas à nous écrire : syndicatfo.groupe@francetv.fr

Vos négociateurs FO
UCC - Unités Compétences Complémentaires



Claude Lauret



Emeline Droxler



Alexandre Favel